

Cote du document: EB 2021/132/R.27
Point de l'ordre du jour: 16 b)
Date: 8 mars 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Besoins de financement au titre du quarante-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2021

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto

Cheffe
Information financière et finances
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session
Rome, 19-21 avril 2021

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner les besoins de financement au titre du quarante-deuxième tirage sur les contributions des États membres, qui sera effectué en 2021, et à adopter la décision suivante:

Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le dernier tirage sur les contributions à la Onzième reconstitution des ressources en avril 2021 ou comme précisé dans les instruments de contribution avec les États membres, afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2021. Au cas où les besoins de décaissement de 2021 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence.

Besoins de financement au titre du quarante-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2021

1. Le présent document propose un niveau de tirage sur les contributions des États membres pour 2021 qui a été établi sur la base des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2021.
2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA définit les dispositions à respecter en matière de tirage. À sa soixante et onzième session, tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant d'effectuer des tirages à hauteur de 100% sur les contributions des États membres pour faire face aux besoins de décaissement. Les États membres ont la latitude de passer des arrangements individuels concernant les échéanciers d'encaissement des appels de tirage. Il était convenu que ces dispositions spéciales ne devraient pas avoir d'effets préjudiciables sur le financement des opérations du Fonds, et qu'elles resteraient en vigueur jusqu'à ce que des modifications leur soient apportées, si nécessaire, dans le contexte d'une reconstitution des ressources, ou jusqu'à épuisement des ressources appelables.
3. Les liquidités nécessaires pour faire face aux décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2021 sont estimés à 858,0 millions d'USD. Conformément à la pratique habituelle, ce besoin de liquidité sera satisfait par le recours aux avoirs liquides du Fonds, l'encaissement de contributions, le produit des placements et les rentrées de prêts. Le tirage de 2021 actuellement appelé correspond à la dernière tranche des contributions non conditionnelles relevant de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Sur la base du niveau des instruments de contribution et des versements reçus à la fin décembre 2020, le tirage atteint environ 257,7 millions d'USD. Il convient de noter que les soldes ci-dessus sont conformes aux projections figurant dans le document « Ressources disponibles pour engagement » (EB 2020(R)/131/R.19) présenté à la cent trente et unième session du Conseil d'administration, en décembre 2020 (par souci de commodité, on trouvera quelques précisions à l'annexe II). Ce chiffre est appelé à évoluer à mesure que les États membres effectueront des versements au cours de l'année 2021. Pour combler l'écart entre les besoins de décaissement prévus et les fonds disponibles à la suite de ce tirage, il faudra recourir aux autres sources de financement, telles que mentionnées ci-dessus.
4. Des informations sur les estimations de décaissements futurs et les tirages prévus, sur la base du niveau actuel d'annonces de contribution pour FIDA11, sont présentées à l'annexe I.

La voie à suivre

5. La pratique du tirage a été établie dans l'Accord portant création du FIDA [article 4, section 5 c)], et détaillée dans le Règlement financier du FIDA (article V); elle a pour finalité de fournir un niveau proportionné de contributions encaissées des divers États membres et de garantir ainsi le niveau de liquidités nécessaires pour couvrir les besoins de décaissement.
6. Conformément aux discussions sur FIDA12, à compter de l'exercice 2022 (début du cycle de FIDA12), l'encaissement des contributions se fera sur la base des dispositions relatives aux versements figurant dans la résolution correspondante relative à la reconstitution des ressources.

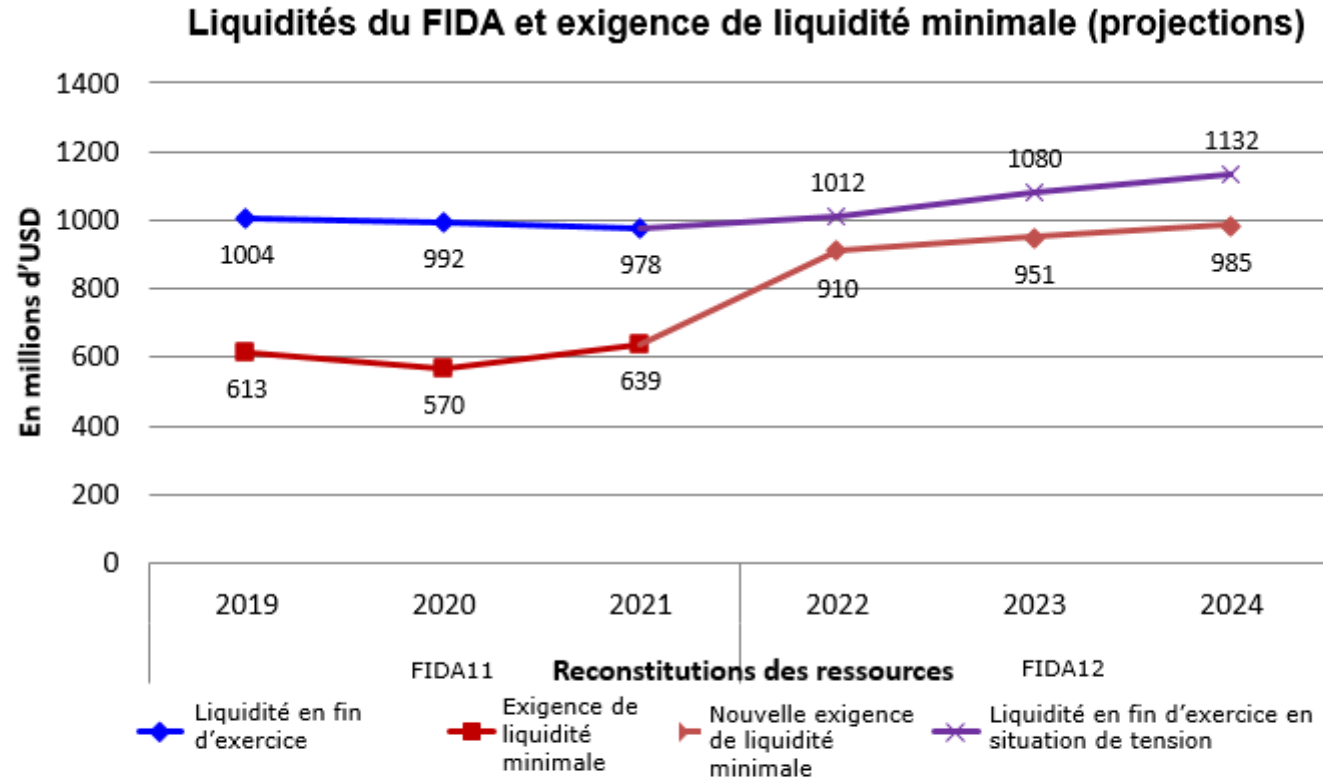
Estimations relatives aux tirages futurs, établies au 31 décembre 2020
(en millions d'USD)

	<i>Chiffres réels</i> 2020	<i>Prévisions</i> 2021
Tirages de l'année (en pourcentage)		
FIDA11	35%	35%
Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre 2019		
FIDA11	65%	100%
Sur la base des:		
A. Décaissements projetés*	924,6	858,0
B. Décaissements effectifs	778,1	-
C. Écart (A - B)	146,5	-
Valeur actuelle des contributions des États membres		
FIDA11		
Annonces de contributions reçues au 31 décembre 2020	1 083,6	
Instruments de contribution reçus au 31 décembre 2020 a	1 028,1	
Versements reçus au 31 décembre 2020 b	770,4	
Montant du tirage 2021 (a-b)**	-	257,7

* Ces estimations sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2020. Le montant des décaissements projetés tient compte du rythme de décaissement habituel du portefeuille de prêts et dons.

** Solde des instruments de contribution reçus au 31 décembre 2020.

Figure 1
Flux de trésorerie et liquidités du FIDA
 (en millions d'USD)



Les chiffres ci-dessus se fondent sur les principales hypothèses suivantes: un profil pondéré moyen de décaissement des prêts de cinq à six ans; des dépenses administratives en hausse de 15% en 2021, puis de 1% par an; un rendement du portefeuille de placements prudemment ramené à zéro compte tenu des stratégies de réduction des risques et de restructuration visant à réduire l'impact de l'application d'une décote aux actifs non liquides; un profil d'encaissement des contributions des Membres aux reconstitutions des ressources sur six ans, établi sur la base des tendances passées. Pour les contributions à FIDA11, l'hypothèse retenue est de 1,08 milliard d'USD, ce qui correspond au niveau des contributions à FIDA11 annoncées à ce jour et aux annonces de contributions pour lesquelles il est probable qu'un instrument de contribution soit reçu avant la fin de 2020. Pour les contributions à FIDA12, l'hypothèse retenue est de 1,1 milliard d'USD, soit un montant stable par rapport à FIDA11 en termes réels, conformément aux principes de modélisation précédemment appliqués. En ce qui concerne les reconstitutions des ressources et le niveau des programmes de prêts et dons ultérieurs, l'hypothèse d'une augmentation de 1% par an a été retenue. Pour les décaissements des prêts et dons, les montants ont été estimés compte tenu des données historiques et des stratégies de la direction. La direction a procédé à une estimation des exigences de liquidité qui devraient s'appliquer à partir de 2022. En conséquence, la direction a commencé à mettre en œuvre des stratégies de gestion des liquidités au cours de FIDA11 afin de satisfaire aux nouvelles exigences à compter de FIDA12. En situation de tension, avec la composition actuelle du portefeuille, la valeur des placements serait affectée d'une décote de 20% (c'est-à-dire que les actifs liquides seraient pris en compte à 80% de leur valeur de marché actuelle). La nouvelle exigence de liquidité minimale est égale à la somme des décaissements de prêts et de dons et du service de la dette.